
<u>Nombre de membres en exercice</u> : 15	Séance du mardi 04 août 2020
<u>Présents</u> : 11	L'an deux mille vingt et le quatre août l'assemblée régulièrement convoquée le mardi 28 juillet 2020, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOYA.
<u>Votants</u> : 14	<u>Sont présents</u> : Jean-Marc BOYA, Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Sabine DAMBAX-RODRIGUES, Mathilde BOURDIEU, Manuel DUARTE, Xavier DUPUIS, Sofia GAZZOLA, Davy GOURAUD, Alain GUEMECHE, Marc JEANSON, Patrick LAYERLE.
	<u>Représentés</u> : Didier LOPEZ, Maryline CARASSUS, Florence POIZAC.
	<u>Excusés</u> : .
	<u>Absents</u> : Sandrine MILLET.
	<u>Secrétaire de séance</u> : Mathilde BOURDIEU.

Ordre du jour

- * Centre de gestion - convention d'adhésion au service retraite
- * Suppression du passage à niveau n°175
- * Conseil départemental - Convention entretien du domaine public routier départemental à l'intérieur de l'agglomération
- * SDE - Extension de l'éclairage public rue du Moulin
- * Demande de subvention à la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées pour le remplacement des menuiseries de la mairie
- * Demande de subvention à la région Occitanie pour le remplacement des menuiseries de la mairie
- * Demande de subvention à l'Etat pour le remplacement des menuiseries de la mairie
- * Régularisation dépôt déchets verts
- * Questions diverses

Objet : Centre de gestion - convention d'adhésion au service retraite - DE 027 2020

Le conseil municipal,

L'exposé du maire entendu,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 24,

Considérant la proposition de service en matière de retraite présentée par le centre de gestion des Hautes-Pyrénées,

Considérant l'intérêt de ce service à travers le rôle d'information du centre de gestion à l'égard de la collectivité et l'exécution des missions prévues par les conventions de partenariat entre les CDG et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), mandataire et gestionnaire des fonds CNRACL, IRCANTEC, et RAFFP,

Vu le projet de convention d'adhésion au service retraite du centre de gestion,

Après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de ses membres,

Article 1 : d'adhérer au service « RETRAITE » mis en place par le centre de gestion des Hautes-Pyrénées ;

Article 2 : d'habiliter M. le Maire à signer la convention prévue à cet effet ;

Article 3 : les crédits nécessaires seront prévus au budget de la collectivité.

Adopté à l'unanimité

Objet : Suppression du passage à niveau n°17 - DE 028 2020

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de suppression du passage à niveau n°175 par la SNCF.

Il ajoute que lors d'une réunion de travail avec les différents interlocuteurs, il a demandé que dans cette perspective de suppression envisagée par la SNCF soient mis en place des aménagements de voirie adéquats, permettant de garantir la sécurité des usagers et la mise en place des nouvelles signalisations, en limitant au maximum les allongements de parcours. Et que le financement puisse être pris en charge par SNCF réseau à savoir, la réfection du chemin Cazaou Marti et de la voie latérale entre les deux passages à niveau.

Suite à un courrier de SNCF Réseau, il indique qu'il est nécessaire que le conseil municipal autorise la SNCF à lancer l'enquête publique qui permettra de valider les conditions de la suppression du passage à niveau n°175 sachant que le financement de ces aménagement se fera sous la forme d'une subvention d'équipement dont le montant est à définir.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte qu'une subvention d'équipement, dont le montant reste à définir, soit versée à la commune par la SNCF pour la réalisation des travaux,
- Autorise la SNCF à lancer l'enquête publique qui permettra de valider les conditions de la suppression du passage à niveau n°175,
- Donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires.

Adopté à l'unanimité

Objet : Conseil départemental - Convention entretien du domaine public routier départemental à l'intérieur de l'agglomération - DE 029 2020

Monsieur le maire fait lecture d'une convention qui liera la commune avec le conseil départemental concernant l'entretien du domaine public routier départemental à l'intérieur de l'agglomération.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le projet de convention pour l'entretien du domaine public routier départemental à l'intérieur des agglomérations ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention à intervenir entre la commune d'Adé et le conseil départemental des Hautes-Pyrénées sur les modalités d'entretien du domaine public routier départemental à l'intérieur de l'agglomération,
- **Autorise** monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la convention.

Adopté à l'unanimité

**Objet : SDE - Extension de l'éclairage public rue du Moulin -
DE 030 2020**

EP - Rural 2018
Programme : éclairage public
Marché : ER-EP 18/21 Lot 3C 2018
Commune : Adé
Objet : Extension EP rue du Moulin

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a été retenue pour l'année 2020 sur le programme « ÉCLAIRAGE PUBLIC », arrêté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE65.

Le montant HT de la dépense est évalué à **2 500,00 €**

<u>FONDS LIBRES</u>	1 250,00€
<u>PARTICIPATION SDE</u>	1 250,00€
<u>TOTAL</u>	<u>2 500,00€</u>

La part communale est mobilisée sur ses fonds libres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

1 – approuve le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées,

2 – s'engage à garantir la somme de **1 250,00€** au Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune,

3 – précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la municipalité.

Adopté à l'unanimité

Objet : Demande de subvention remplacement des menuiseries de la mairie - DE 031 2020

Suite à la décision d'effectuer le remplacement des portes et des fenêtres de la mairie, il propose au conseil municipal de présenter ces travaux de rénovation énergétique auprès de la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées et de la région Occitanie (*nous avons déjà obtenu 3 000€ au titre du FAR 2019 correspondant à 22% de 13 323,49€ HT*).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, de demander les subventions pour ce projet s'élevant à 30 447€ HT (*soit 36 536,40€ TTC*) comme il suit :

Coût total des travaux (HT)	30 447€	100%
Conseil Départemental (<i>FAR 2019 obtenu</i>)	3 000€	<i>Soit 10%</i>
Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (<i>FAC 2020 demandé</i>)	7 611€	<i>Soit 25%</i>
Région Occitanie (<i>DATRM - Rénovation énergétique des bâtiments publics - 2020 demandé</i>)	9 134€	<i>Soit 30 %</i>
Autofinancement - commune	10 702€	<i>Soit 35 %</i>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées et de la région Occitanie comme indiqué ci-dessus,
- charge Monsieur le Maire de remplir et signer tous les documents administratifs afférents à cette décision.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

- Régularisation dépôt déchets verts (pour info)
- Commission Communale des Impôts Directs

Titulaires : Didier LOPEZ – Marc JEANSON – Michèle DARRÉ – Alain POUHEY – Patrick LAYERLE – Florence POIZAC

Suppléants : Maryline CARASSUS – Sabine DAMBAX RODRIGUES – Mathilde BOURDIEU – Xavier DUPUIS – Bernard CALVET – Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO

- Référent COVID : chaque association devra désigner un référent COVID. Idem pour les particuliers.
- Demande : camion pizza au feu de bois sur les week-end

- Le changement d'éclairage = label. Voir les conditions
- Courrier de demande de renseignements à l'ARS projet de création de maison de la santé – Faire une demande de principe
- Composteur de l'école – communal : pas pour le moment
- Aire de jeux : enlever la rubalise
- ONF : visite de parcelles – projet de recensement et de mise en valeur des arbres (vergers + chênes + etc...) – journée citoyenne

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 20h40.

Signature du registre des délibérations DE 027 2020 à DE 031 2020

M. Jean-Marc BOYA		Mme Sofia GAZZOLA	
Mme Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO		M. Davy GOURAUD	
M. Didier LOPEZ	Procuration à Jean-Marc BOYA	M. Alain GUEMECHE	
Mme Maryline CARASSUS	Procuration à Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO	M. Marc JEANSON	
M. Xavier DUPUIS		M. Patrick LAYERLE	
Mme Mathilde BOURDIEU	Procuration à Florence POIZAC	Mme Sandrine MILLET	Absente
Mme Sabine DAMBAX-RODRIGUES		Mme Florence POIZAC	
M. Manuel DUARTE			